

**RENOUVELLEMENT D'UN DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ETRANGER MINEUR**

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie

**Documents à produire dans tous les cas :**

- 2 photographies d'identité (identiques et sur fond blanc)
- Document de circulation pour étranger mineur à renouveler
- Extrait d'acte de naissance portant mention de la filiation
- Jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou de séparation de corps, ou jugement d'adoption, le cas échéant
- Titre de séjour en cours de validité des deux parents ou du demandeur uniquement en cas de séparation, ou carte d'identité du parent français ou ressortissant de l'union européenne
- Passeport ou carte d'identité de l'enfant en cours de validité, si les parents sont de nationalité différente
- Justificatif de domicile du demandeur :
  - Quittance de loyer ou d'électricité datée de moins de trois mois
  - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant + quittance de loyer ou d'électricité de l'hébergeant datée de moins de trois mois
- Certificat de scolarité de l'année en cours ou autres justificatifs de résidence en France du mineur

**Documents complémentaires :**

OU

- Visa de long séjour de type D portant la mention « Regroupement familial », ou attestation médicale de l'OFII si l'enfant est entré en France au titre du regroupement familial

OU

- Visa de long séjour de type D, délivré à un autre titre

OU

- Carte de séjour portant la mention « vie privée et familiale » de l'un des parents

OU

- Carte de résident délivrée au titre du regroupement familial à l'un des parents

OU

- Carte de séjour « compétences et talents » de l'un des parents

OU

- Décision de l'OFPRA ou de la CNDA attribuant le statut de réfugié ou d'apatride à l'un des parents

OU

- Décision judiciaire de placement auprès du service de l'aide sociale à l'enfance

- Certificats de scolarité de l'enfant depuis son entrée en France

\* Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté (liste disponible auprès du Tribunal)

\* Un timbre fiscal OMI vous sera demandé lors de la remise du document de circulation pour étranger mineur.

**Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.**

